

ONCTION PUBLIQUE
EN PRATIQUE
EGORIES A+, A ET B

LE DROIT DU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Parler de « droit du travail » dans la fonction publique est inhabituel, dans la mesure où le statut est prégnant pour expliquer son fonctionnement. Toutefois, il existe des relations collectives et individuelles entre employeurs et agents, il est donc intéressant de les mettre en exergue et de les rapprocher de celles du secteur privé. Il apparaît de toute évidence un socle juridique commun, et de plus en plus une certaine porosité concernant les droits fondamentaux du travail entre le privé et le public. Néanmoins, la fonction publique reste marquée par des notions très fortes, comme la continuité du service, son adaptabilité et l'égalité devant le service public. L'agent public est donc un « citoyen spécial » soumis, en outre, au principe de neutralité.

Organisé sous forme de fiches indépendantes permettant aux lecteurs de s'informer sur ces thématiques, cet ouvrage vise à leur apporter une approche concrète et réglementaire du « droit du travail » propre à la fonction publique. Des QCM à la fin de chaque chapitre et des cas pratiques en fin d'ouvrage permettent d'appréhender la réalité au-delà des textes.

Public

- Étudiants et candidats aux concours d'accès de la fonction publique
- Fonctionnaires d'Etat, hospitaliers et territoriaux
- Managers, responsables d'équipes
- Tous secteurs

Jean-François Lemmet

possède une expérience significative dans la fonction publique. Il a exercé ses fonctions notamment dans le domaine des ressources humaines en qualité d'administrateur territorial puis comme consultant, formateur. Il a été intervenant à la Sorbonne durant 23 ans et Président de l'ANDRHDT (Association nationale des directeurs de ressources humaines des territoires).



Prix : 25 €
ISBN 978-2-297-22359-1
www.gualino.fr



FONCTION PUBLIQUE
EN PRATIQUE
CATEGORIES A+, A ET B

LE DROIT DU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

LES RELATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

28 FICHES, DES QCM ET DES CAS PRATIQUES

Jean-François Lemmet

